



Qu'est-ce que le CEP ?

Le Contrat d'étude prospective étudie Les grands enjeux de la plasturgie en matière sociale : pyramide des âges, politique de recrutement, système de rémunération, conditions de travail, organisation de la production, politique de formation...

Le CEP Plasturgie permet :

d'effectuer un état des lieux de la main d'œuvre, des conditions d'emploi, de l'organisation du travail, des pratiques sociales et de la gestion des ressources humaines,

d'identifier les différents facteurs explicatifs de l'attractivité insuffisante du secteur auprès des jeunes et des actifs

de réaliser une analyse prospective de l'évolution des métiers et des besoins de compétences

de formuler des préconisations pour intervenir sur les principaux enjeux mis en évidence.

Le CEP a été confié au cabinet Quat'alyse Quaternaire, placé sous l'autorité d'un Comité de pilotage réunissant des représentants de l'état, des organisations syndicales de salariés, de la Fédération de la plasturgie et de l'OPCA.